



VILLE D'ANDENNE



Extrait du procès-verbal de la séance  
Collège Echevinal  
du Conseil communal du 7 novembre 1935

Présents MM. Denée, Bourgmestre-Président, Fossion  
et Charles, Echevins et Petitjean, Secrétaire.

ETABLISSEMENTS DANGEREUX, BRIQUETERIE PERMANENTE, AUTORISATION, AVIS

Le Collège,

Vu la demande en date du 7 octobre 1935 par laquelle le sieur  
Renard Camille, de cette ville sollicite l'autorisation de  
pouvoir établir une briqueterie permanente sur un terrain sis  
au lieu dit "Campagne d'Andenne" cadastré section G n°129;

Vu le plan figuratif des lieux;

Vu le procès-verbal de l'enquête de commodo et in commodo qui  
a été tenue à cette fin et duquel il résulte qu'aucune opposition  
ou observation n'a été présentée contre ce projet;

Vu les arrêtés royaux des 14 avril 1924, 10 août et 25 octobre  
1933;

A l'unanimité:

Emet un avis favorable à l'autorisation dont il s'agit.

Ainsi fait en séance à Andenne, les jour, mois et an que  
dessus.

Par le Collège:

Le Secrétaire,  
(s) Petitjean

Le Bourgmestre,  
(s) Denée

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

